



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-013

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2024

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Cabinet Service des Sécurités

79-2023-12-21-00017 - Arrêté actant la révision du Plan Particulier
d'Intervention (PPI) pour l'établissement SPECIALTY OPERATIONS FRANCE
implanté à Melle (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-12-21-00017

Arrêté actant la révision du Plan Particulier
d'Intervention (PPI) pour l'établissement
SPECIALTY OPERATIONS FRANCE implanté à
Melle

Cabinet de la Préfète
Bureau de la Sécurité Civile et
de la Défense Nationale

Arrêté préfectoral

Actant la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour l'établissement
SPECIALTY OPERATIONS FRANCE implanté à Melle

La Préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment le livre VII ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention de certaines installations et pris en application de l'article 4 du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de l'article 9 du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal d'alerte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2018 constituant la commune nouvelle de MELLE en lieu et place des communes de Mazières sur Béronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger de la Martinière et Saint-Martin les Melle à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 constituant la commune nouvelle de MARCILLÉ en lieu et place des communes de Marcillé, Pouffonds et Saint-Génard à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la circulaire conjointe du ministre de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement et du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités locales du 12 janvier 2011 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification ORSEC afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées ;

Vu le plan particulier d'intervention pour l'établissement SOLVAY implanté à Melle approuvé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 ;

Vu l'étude de danger produite en 2015 par l'établissement SOLVAY dans le cadre de la révision quinquennale ;

Vu les propositions de l'ensemble des services et organismes chargés de la mise en œuvre de ce plan particulier d'intervention ;

Vu la prise d'acte n°A 63 47 du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, du 21 février 2022 relative au réexamen quinquennal de l'étude de danger, concluant qu' « aucun nouveau phénomène dangereux spécifique n'est à prendre en compte dans le PPI en vigueur » ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – Le plan particulier d'intervention (PPI) pour l'établissement SPECIALTY OPERATIONS FRANCE implanté à Melle, annexé au présent arrêté est applicable à compter de ce jour. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

ARTICLE 2 – Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 – Les plans communaux de sauvegarde élaborés par les communes de Melle et Marcillé, sur le territoire desquelles s'applique le périmètre du PPI, devront être régulièrement révisés conformément aux dispositions de l'article R.731-7 du code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 4 – Le présent PPI se substitue au PPI approuvé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017.

ARTICLE 5 – Le sous-préfet, directeur de cabinet, les maires des communes de Melle et Marcillé, le Directeur de l'établissement implanté à Melle, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 21 DEC. 2023

La Préfète



Emmanuelle DUBÉE